

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1361

22 juin 2011

SOMMAIRE

Actaris Capital	65294	Corpimago S.A.	65302
Adhoc S.à r.l.	65298	DB PEP V	65322
Annik Pepermans Architecte S.à r.l.	65287	Demitierra	65296
Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l.	65313	G.A.T.S. Invest S.A.	65295
Ara Diamonds S.à r.l.	65299	Glashaus in München S.à r.l.	65318
Archi Made in Luxembourg S.A.	65299	Haasberg	65312
Arma Ingénierie International S.A.	65328	Kalkalit-Lux 2 S. à r.l.	65286
Art Deluxe Holding S.à r.l.	65311	Mediterranean Investments S.A.	65302
Assekuranz AG	65299	Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l.	65299
Assekurisk AG	65295	Repco 10 S.A.	65323
Bellux Limousines Services S.à r.l.	65323	Repco 33 S.A.	65292
Bellux Limousines Services S.à r.l.	65324	Repco 34 S.A.	65292
Bellux Limousines Services S.à r.l.	65307	Repco 35 S.A.	65312
Bellux Limousines Services S.à r.l.	65311	Repco 36 S.A.	65324
Bellux Limousines Services S.à r.l.	65295	Rinteln S.à r.l.	65318
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	65282	RTL Group Germany S.A.	65287
Brown River S.à r.l.	65318	Secapital S.à.r.l.	65293
BRPV S.à.r.l.	65324	SeeReal Technologies S.A.	65325
Café Pipa S.à r.l.	65324	Sisen International S.A.	65295
CAREP Japan S.à r.l.	65296	Steyn Holding S.A., SPF	65307
Cavenagh Asia Feeder Fund S.C.A. SICAV- SIF	65290	Target Asia Fund (Luxembourg)	65291
CEMF S.à r.l.	65305	Tourmaline Logistics (Lux) S.à r.l.	65312
Cencom Group SA	65287	UBP Multifunds II	65291
Central Africa Growth SICAR, S.A.	65288	Unitec S.A.	65291
CF Fukoku Luxembourg S.A.	65328	W2H Luxembourg Holding S.A.	65282
Coast Holding S.à r.l.	65307	Weinberg Real Estate S.à r.l.	65292
		Yavuzyigit S.à r.l.	65318

W2H Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 148.814.

Hiermit mochten wir Sie informieren, dass die Privatadresse Verwaltungsratsmitglied von Herm Karl Neubacher, ab sofort wie folgt lautet:

Karl NEUBACHER
83, route de Thionville
L-2611 Luxembourg

Luxembourg, den 04. April 2011.

Hans Kappes
Reviseurs d'entreprises

Référence de publication: 2011055580/15.

(110062006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

In the year two thousand and eleven on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Blue Gem Luxembourg 1 B S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.032 and having a share capital of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) (the Company).

The Company has been incorporated by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 18, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 6, 2007, under number 1385. Since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended once on May 14, 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary at that time residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association dated November 14, 2007 under number 2603.

THERE APPEARED:

1. 3 GIUGNO Srl, a private limited liability company, organised and duly existing under the laws of Italy, with registered office at 21, Via dei Fiorentini, I-80133 Naples, Italy, registered under the registration number 05703701218 (Giugno),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. CITCO GLOBAL CUSTODY N.V., a public limited liability company, organised and duly existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at 165, Telestone 8 -Teleport, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under file number 33185291 (Citco),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. RP3 Fund, itself represented by Yarpa Investimenti SGR SPA, a private limited liability company, organised and duly existing under the laws of Italy, with registered office at 3, Via Roma, I-16121 Genova, Italy, registered under the registration number 360037 (Yarpa),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. ASTRAGON INTERNATIONAL SA, a public limited liability company (société anonyme), organised and duly existing under Luxembourg laws, with registered address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number 122.911 and having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) (Astragon, and together with Giugno, Citco and Yarpa, the Shareholders),

here represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholders held all the Shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500), represented by five hundred forty (540) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to eighteen thousand euro (EUR 18,000), by way of the issue of one hundred eighty (180) new ordinary shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Decision to redeem one hundred eighty (180) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each subscribed by Citco in an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500);

5. Decrease of the share capital of the Company in an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) pursuant to the redemption of one hundred eighty (180) shares as specified in item 4. in order to bring the share capital from its current amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000) to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) by the redemption and immediate cancellation of one hundred eighty (180) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

6. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company pursuant to items 2., 3. and 4. as specified above;

7. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature as well as any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting also individually and under its sole signature to proceed on the behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the shares; and

8. Miscellaneous.

II. The Shareholders, acting through their proxyholder, have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500), represented by five hundred forty (540) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to eighteen thousand euro (EUR 18,000), by way of the issue of one hundred eighty (180) new ordinary shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Thereupon, Citco, Yarpa and Astragon, prenamed and represented as stated above, declare to respectively subscribe to forty-five (45), forty-five (45) and ninety (90) new ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500), it being understood that such contribution in cash shall be allocated entirely to the share capital account of the Company.

The amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to redeem one hundred eighty (180) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25), all subscribed by Citco in an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500).

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company in an amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) in order to bring the share capital from its current amount of eighteen thousand euro

(EUR 18,000) represented by seven hundred twenty (720) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to an amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500) represented by five hundred forty (540) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each by the redemption and immediate cancellation of one hundred eighty (180) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500), represented by five hundred forty (540) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each”.

Seventh resolution

The Shareholders resolve (i) to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and (ii) grant power and authority to any manager acting individually and under its sole signature as well as any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. acting also individually and under its sole signature to proceed on the behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of shares in accordance with the present resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Blue Gem Luxembourg 1 B S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.032 et au capital social de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) (la Société).

La Société à été constituée suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 6 juillet 2007, sous le numéro 1385. Depuis la constitution de la Société, les statuts de la Société (Les Statuts) ont été modifiés une fois le 14 mai 2007, suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 14 novembre 2007, sous le numéro 2603.

ONT COMPARU:

1. 3 GIUGNO Srl, une société à responsabilité limitée, organisée et dûment régie par les lois d'Italie, dont le siège social se situe au 21, Via dei Fiorentini, I-80133 Naples, Italie, immatriculée sous le numéro d'enregistrement 05703701218 (Giugno),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. CITCO GLOBAL CUSTODY N.V., une société anonyme, organisée et dûment régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au 165, Telestone 8 – Teleport, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce néerlandais de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel), sous le numéro 33185291 (Citco),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. RP3 Fund, lui-même représenté par Yarpa Investimenti SGR SPA, une société à responsabilité limitée, organisée et dûment régie par les lois d'Italie, dont le siège social se situe au 3, Via Roma, I-16121 Gènes, Italie, immatriculée sous le numéro d'enregistrement 360037 (Yarpa),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. ASTRAGON INTERNATIONAL SA, une société anonyme, organisée et dûment régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.911 au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) (Astragon, et ensemble avec Giugno, Citco et Yarpa, les Associés),

ici représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, dont l'adresse professionnelle se situe au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (13.500 EUR) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, à dix-huit mille euros (18.000 EUR), par l'émission de cent quatre-vingts (180) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

4. Décision de racheter cent quatre-vingts (180) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune souscrites par Citco pour un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR);

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) en vertu du rachat de cent quatre-vingts (180) parts visées au point 4. afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille euros (18.000 EUR) à un montant de treize mille cinq cents euros (13.500 EUR) par le rachat et l'annulation immédiate de cent quatre-vingts (180) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune;

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société conformément aux points 2., 3. et 4. comme indiqué ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant, agissant individuellement et sous sa seule signature, ainsi qu'à tout employé de ATC

Corporate Services (Luxembourg) SA, agissant individuellement et aussi sous sa seule signature pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement du rachat et l'annulation des parts sociales; et

8. Divers.

III. Les Associés, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent à l'avis de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (13.500 EUR) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, à dix-huit mille euros (18.000 EUR), par l'émission de cent quatre-vingts (180) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Sur ces faits, Citco, Yarpa et Astragon, cités et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent respectivement souscrire à quarante-cinq (45), quarante-cinq (45) et quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de racheter cent quatre-vingts (180) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), toutes souscrites par Citco pour un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille euros (18.000 EUR), représenté par sept cent vingt (720) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune à un montant de treize mille cinq cents euros (13.500 EUR), représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune par le rachat et l'annulation immédiate de cent quatre-vingts (180) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 euros (EUR 25) chacune.

Sixième résolution

En vertu des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (13.500 EUR), représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (Les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 25 euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

Les Associés décident (i) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus (ii) et accorde pouvoir et autorité à tout gérant agissant individuellement et sous sa seule signature, ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement et également sous sa seule signature pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement du rachat et annulation de parts sociale en conformité avec les présentes résolutions

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15465. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054221/239.

(110061366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Kalkalit-Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.213.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de l'Associé Unique tenue en date du 26 avril 2011 que Monsieur Matthijs BOGERS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.
Amicorp Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011059387/17.

(110066411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Cencom Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 139.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011051564/11.

(110058404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 38.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 avril 2011, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs François Masquelier, Vincent de Dorlodot et Elmar Heggen, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011063959/20.

(110070329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Annik Pepermans Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas van Werveke.
R.C.S. Luxembourg B 146.336.

—
L'an deux mil onze, le cinq avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annik PEPERMANS, architecte, demeurant à B-6717 Lottert, 404, rue de la Barrière.

Laquelle comparante, agissant en qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Annik Pepermans Architecte S.à r.l.", avec siège social à L-7653 Heffingen, 1, Beim Besch,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 18 juin 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 146.336.

L'associée unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège social vers 3, rue Nicolas van Werveke L-2725 Luxembourg et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 comme suit:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.PEPMANS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 avril 2011. Relation: LAC/2011/15941. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051511/32.

(110057671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Central Africa Growth SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of March.

Before Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A." (formerly known as Central Africa Growth Fund SICAR), (the "Meeting"), an investment company in risk capital incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B87247 and incorporated by a deed of the undersigned notary on May 8, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under the number 889 on June 11, 2002 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, then residing in Sanem, on May 16, 2008 published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under the number 1393 on June 6, 2008.

The Meeting was presided by Mrs Christine MARC, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Janine LABUSCH; lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. that the shareholders and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that 1,946,857 shares of the Company with no par value representing 80.66 % of the variable capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. that the shareholders have been duly convened by registered letter sent on March 3, 2011 to each shareholder of the Company pursuant to the articles of association of the Company.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from 16, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. Amendment and restatement of the first paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company.

V. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall, L-5363 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg with the effective date as of April 29, 2011.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate the first paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company as to read as follows:

"The registered office of the Company is established at Munsbach, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the "Board of Directors")."

As a consequence of the transfer of the registered office, the first paragraph of Article 11 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 11. (First paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 10:00 a.m. on the third Friday of June in each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require."

Expenses

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A. (anciennement dénommée Central Africa Growth Fund Sicav) (la «Société»), une société d'investissement à capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 87247 et constituée suivant acte du notaire soussigné résidant à Luxembourg, le 8 mai 2002 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 889 le 11 juin 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 16 mai 2008 par acte notarié du notaire soussigné et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 1393, le 6 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine MARC, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Janine LABUSCH, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que 1.946.857 actions de la Société sans valeur nominale représentant 80,66 % du capital variable de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance;

III. que l'ensemble des actionnaires a été dûment convoqué par lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire de la Société le 3 mars 2011, conformément aux statuts de la Société;

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg au 6, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg.
2. Modification et nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg au 6, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, avec effet au 29 avril 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de re-rédiger le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société dont la rédaction est maintenant la suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Munsbach au Grand Duché du Luxembourg. Les succursales ou autres bureaux pourront être établi(e)s soit au Grand Duché du Luxembourg, soit à l'étranger par une résolution du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»))»

En conséquence du transfert du siège social, le premier alinéa de l'article 11 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 11. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10h00. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable luxembourgeois suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Dépenses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque formes que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début dudit acte.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARC, A. BRAQUET, J. LABUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16063. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054252/130.

(110061285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Cavenagh Asia Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 153.747.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 13 avril 2011 à 11:00

Ernst and Young a été élu en qualité de «Réviseur d'Entreprises Agréé», Rue Gabriel Lippmann, 7, L-5365 Munsbach, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 avril 2011.

Pour le compte de Cavenagh Asia Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Carole Beninger

Référence de publication: 2011057609/16.

(110063818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

UBP Multifunds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.691.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Jovet / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Executive Director

Référence de publication: 2011055571/11.

(110062218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Unitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011055572/13.

(110061751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue et Luxembourg le 6 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012:

- Monsieur David Tsz Wing Chan,
- Monsieur Alain Léonard,
- Monsieur Frédéric Adam,
- Monsieur Marc-André Béchet,
- Monsieur Jean-Luc Neyens,
- Madame Mai-San Young.

2. de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour TARGET ASTA FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011065259/25.

(110071206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Repc 33 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 400.430,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

—
Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058844/19.

(110065364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Weinberg Real Estate S.à r.l.
Représentée par Gérald Welvaert
Gérant B

Référence de publication: 2011055576/14.

(110062151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Repc 34 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 806.980,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.176.

—
Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058845/19.

(110065383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Luc HANSEN, “licencié en administration des affaires”, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 March 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to allocate 5,389 (five thousand three hundred eightynine) Class A corporate units of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, together with all assets and liabilities related thereof, to Compartment E.

Second resolution

The sole member also resolves to allocate an amount of PLN 538,900 (five hundred thirty-eight thousand nine hundred Polish zloty) from the legal reserve related to Compartment A to the legal reserve related to Compartment E.

Third resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 131,371,000 (one hundred thirty-one million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) divided into 83,229 (eighty-three thousand two hundred twenty-nine) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 27,689 (twenty-seven thousand six hundred eighty-nine) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mars 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'allouer 5.389 (cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, ainsi que tous les actifs et passifs y relatifs, au Compartiment E.

Deuxième résolution

L'associée unique décide également de transférer un montant de PLN 538.900 (cinq cent trente-huit mille neuf cents zloty polonais) de la réserve légale relative au Compartiment A à la réserve légale relative au Compartiment E.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 131.371.000 (cent trente et un millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais) représenté par 83.229 (quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-neuf) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 27.689 (vingt-sept mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054528/96.

(110061073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Actaris Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTARIS CAPITAL

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011055588/12.

(110062476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055628/12.

(110062456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Sisen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.232.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055584/10.

(110062623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.477.

EXTRAIT

Le Conseil. d'Administration du 17 février 2011 a pris acte de la démission de Madame Susanne RAULAND, née le 2 juin 1975 à Hermeskeil (Allemagne), demeurant à D-54294 Trier, 24 Hermannstrasse de ses fonctions d'administrateur de la société Assekurisk AG au 15 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/11.

Signature.

Référence de publication: 2011055595/13.

(110062580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

G.A.T.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2011

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS Sàrl, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011063904/22.

(110070707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 mai 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Samuel Block III, né le 28 décembre 1972 à Memphis, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etat-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur David Pearson

- Cariyle Asia Real Estate, Ltd

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Remacle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011063476/27.

(110071128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Demitierra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss.

R.C.S. Luxembourg B 160.265.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Emiliana FERNANDEZ SEGURA, gérante de sociétés, née à Binefar (Espagne), le 25 juin 1977, demeurant à L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de DEMITIERRA, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le commerce de produits alimentaires et de vins, ainsi que toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et règlementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Beaufort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Emiliana FERNANDEZ SEGURA, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss.
- 2.- Madame Emiliana FERNANDEZ SEGURA, gérante de sociétés, née à Binefar (Espagne), le 25 juin 1977, demeurant à L-6315 Beaufort, 39, Cité Härewiss, est nommé gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emiliana FERNANDEZ SEGURA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2011. Relation GRE/2011/1464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011054276/109.

(110061111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Adhoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 74.338.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055598/10.

(110062879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Assekuranz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 54.631.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 17 février 2011 a pris acte de:

- la démission de Monsieur Roderich SCHMITZ, né le 20 mars 1944 à Freiburg (Allemagne), demeurant à D-54290 Trier, Kalenfeldstrasse 5a de ses fonctions d'administrateur de la société ASSEKURANZ AG au 31 décembre 2010;
- la démission de Madame Susanne RAULAND, née le 2 juin 1975 à Hermeskeil (Allemagne), demeurant à D-54294 Trier, 24 Hermannstrasse de ses fonctions d'administrateur de la société ASSEKURANZ AG au 15 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/04/11.

Signature.

Référence de publication: 2011055619/15.

(110062581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Ara Diamonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 38, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.878.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055609/10.

(110062714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Archi Made in Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 64.065.

Les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055610/10.

(110062906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.021.371,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.496.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Commerce and Companies under number B 126 646, having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies House) under registration number 03353454, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, United Kingdom, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. and V2 Music (Holdings) Limited represent the entire share capital of Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration

number B 127496, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing then in Luxembourg, on April 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26, 2007, under number 1265, which articles of incorporation have been last amended on April 14, 2009 pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 2, 2009, under number 1276 (the «company»).

The appearing parties, acting in its/their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the company pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011 of each of the fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four (58,824) Class B parts in the company with a par value of seventeen Pounds Sterling (GBP 17.-) each (the “Repurchased Parts”).

2. To subsequently reduce the company’s share capital by an amount of one million and eight Pounds Sterling (GBP 1,000,008.-) to two hundred million twenty-one thousand three hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 200,021,371.-) by the cancellation of the Repurchased Parts.

3. To amend the articles of incorporation of the company in order to reflect the proposed resolutions.

4. Miscellaneous.

Then the appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners unanimously resolve to acknowledge and approve the repurchase by the company, pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011, of each of the fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four (58,824) Class B parts in the company with a par value of seventeen Pound Sterling (GBP 17.-) each (the “Repurchased Parts”).

Second resolution

The partners unanimously resolve to reduce the company’s share capital by an amount of one million and eight Pounds Sterling (GBP 1,000,008.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and one million twenty-one thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling (GBP 201,021,379.-) to two hundred million twenty-one thousand three hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 200,021,371.-) by cancellation of the Repurchased Parts.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, , all the company ‘s remaining shares are held by Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., prenamed and first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the company is replaced by the following:

“ **Art. 6 (first paragraph).** The capital is fixed at two hundred million twenty-one thousand three hundred and seventy-one Pounds Sterling (GBP 200,021,371.-) represented by eleven million seven hundred sixty-five thousand nine hundred and sixty-three (11,765,963) Class A parts with a nominal value of seventeen Pound Sterling (GBP 17.-) each, entirely subscribed and fully paid up. Additional class of parts may be issued, namely the Class B and the Class C parts.”

Expenses

The share capital decrease following the above is estimated at EUR 1,138,260 (exchange rate (median price) on 27 March 2011: EUR 1 = GBP 1.13825).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huit mars,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Morgan Stanley Byzantine S.à r.l, une société à responsabilité limitée formée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126 646 et ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

V2 Music (Holdings) Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companie's House) sous le numéro 03353454 et ayant son siège social au 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD, Royaume-Uni, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Que les sociétés prénommées, Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. et V2 Music (Holdings) Limited, représentent l'entière-té du capital social de Morgan Stanley Rosetta Investments S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 496, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2007, sous le numéro 1265, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 14 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 2009 sous le numéro 1276 (la «société»)

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune (les "Parts Rachetées").

2. de réduire par la suite le capital social de la société d'un montant de un million huit Livres Sterling (GBP 1.000.008,-) à deux cent millions vingt-et-un mille trois cent soixante-et-onze Livres Sterling (GBP 200.021.371,-) par l'annulation des Parts Rachetées.

3. de modifier les statuts de la société afin de refléter les résolutions proposées.

4. divers.

Ceci ayant été exposé, les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune (les "Parts Rachetées").

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la société d'un montant de un million huit Livres Sterling (GBP 1.000.008,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent un millions vingt-et-un mille trois cent soixante dix-neuf Livres Sterling (GBP 201.021.379,-) à deux cent millions vingt-et-un mille trois cent soixante-et-onze Livres Sterling (GBP 200.021.371,-) par annulation des Parts Rachetées.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, toutes les parts sociales restantes de la société sont détenues par Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., précitée et le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à deux cent millions vingt-et-un mille trois cent soixante et onze Livres Sterling (GBP 200.021.371,-) représenté par onze millions sept cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-trois (11.765.963) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Des classes de parts additionnelles peuvent être émises, à savoir les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C."

Coûts

La réduction de capital social de la société suivant ce qui précède est estimée à EUR 1.138.260,- (taux de change médian au 27 mars 2011: EUR 1 = GBP 1,13825.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15475. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053113/146.

(110059865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Corpimago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.932.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 21 mars 2011

«...Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Daniel MESTRE, demeurant Les Bordes d'Arans, AND -A - 4 Ordino a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Daniel MESTRE aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société....»

Bertrange, le 21 mars 2011.

Pour CORPIMAGO S.A.

Référence de publication: 2011055656/15.

(110062399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Mediterranean Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.322.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Mediterranean Investments S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 55.322, incorporated pursuant to a deed of Me Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 11th of June 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 466 of the 19th, September 1996. The articles of incorporation have been amended on September 30th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2647 of 2nd December 2010.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Christian ZOIS, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 2 of the articles of association, in order to give it the following wording:

“ **Art. 2.** The purpose of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests with particular reference to the Educational Sector.

The corporation may in particular provide educational services of any sort, especially Life Long Learning, certification and accreditation of such services, provision of education at all levels (primary, high, higher) and participation in educational organizations.

The corporation may acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also develop, acquire, patents, trademarks and other rights deriving from these patents, trademarks or complementary thereto and manage them by sale, transfer, licensing or otherwise.

The corporation may borrow in any form and may grant issue bonds, debentures or other security instruments. It may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to companies in which it has an interest.

In general, the corporation may adopt any control and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, and financial activity which it might deem useful for the accomplishment of its purposes.”

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to amend the corporate purpose of the company and to give article 2 of the articles of incorporation the following wording.

“ **Art. 2.** The purpose of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests with particular reference to the Educational Sector.

The corporation may in particular provide educational services of any sort, especially Life Long Learning, certification and accreditation of such services, provision of education at all levels (primary, high, higher) and participation in educational organizations.

The corporation may acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also develop, acquire, patents, trademarks and other rights deriving from these patents, trademarks or complementary thereto and manage them by sale, transfer, licensing or otherwise.

The corporation may borrow in any form and may grant issue bonds, debentures or other security instruments. It may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to companies in which it has an interest.

In general, the corporation may adopt any control and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, and financial activity which it might deem useful for the accomplishment of its purposes.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mediterranean Investments S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.322, constituée suivant acte reçu par Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 19 septembre 1996. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2647 du 2 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian ZOIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, particulièrement au secteur de l'éducation.

La société peut notamment offrir des services éducatifs de toutes sortes, en particulier l'apprentissage et la formation tout au long de la vie («Life Long Learning»), la certification et l'accréditation de ces services, la fourniture de l'éducation à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur) et l'engagement dans les organisations éducatives.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.»

2. Divers

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide: de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, particulièrement au secteur de l'éducation.

La société peut notamment offrir des services éducatifs de toutes sortes, en particulier l'apprentissage et la formation tout au long de la vie («Life Long Learning»), la certification et l'accréditation de ces services, la fourniture de l'éducation à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur) et l'engagement dans les organisations éducatives.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Christian ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2011. Relation GRE/2011/1417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011053766/155.

(110060459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

CEMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.464.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“CEMF International Limited”, a company established under the laws of the British Virgin Islands with its registered office and principal place of business at Mill Mall, Road Town, BVI, Tortola, here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Geneva on March 31st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "CEMF S.à r.l.", having its principal office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.464, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on January 6th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number C-N°724 of April 10th, 2006.

That the Articles of Association of the Company have not been amended since.

II. That the capital of the company “CEMF S.à r.l.” is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company “CEMF S.à r.l.”;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company “CEMF S.à r.l.” with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company “CEMF International Limited”, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of “CEMF S.à r.l.”, declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- that it will irrevocably assume the obligation to pay for eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date;

VI. With the result that the liquidation of “CEMF S.à r.l.” is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“CEMF International Limited”, une société établie selon les lois des Îles Vierges Britanniques ayant son siège social à Mill Mall, Road Town, BVI -Tortola, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Genève le 31 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société “CEMF S.à r.l.”, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.464 a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°724 du 10 avril 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Que le capital social de la société “CEMF S.à r.l.”, précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées.

III. Que la comparante, prénommée, est seule propriétaire des parts sociales de la Société “CEMF S.à r.l.”.

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée “CEMF S.à r.l.”, avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la société “CEMF International Ltd”, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société “CEMF S.à r.l.”, qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- assumer irrévocablement l'obligation de payer, d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle;

VI. De sorte que la liquidation de la société “CEMF S.à r.l.” est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales.

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille sept cents euros (1.700.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2011. LAC/2011/17082. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054662/96.

(110061275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mars 2011:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 31 mars 2011

- que l'assemblée a nommé Mr Yves Dominioni, avec adresse à 107 rue des Sévres, 75006 Paris, France, comme nouveau membre de conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} avril 2011 et pour une période illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Coast Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011057611/16.

(110063733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055629/12.

(110062457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Steyn Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company STEYN HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 31.697 (NIN 2010 2229 100),

incorporated by deed of the notary Marc ELTER, then residing in Luxembourg, on the 18th of September 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 51 of February 13, 1990, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Marc ELTER on the 19th of December 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of June 14, 1990;

- by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 14th of July 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 623 of November 7, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 30th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the undersigned notary on the 11th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2798 of December 21, 2010.

The corporate capital is set at six million forty thousand Euro (€ 6.040.000.-), represented by two hundred forty-three thousand five hundred (243.500) shares with a par value of twenty-four Euro eighty Cent (€ 24,80).

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEYN HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.697 (NIN 2010 2229 100),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 13 février 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Marc ELTER en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 14 juin 1990;

- suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 623 du 7 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2798 du 21 décembre 2010.

Le capital social est fixé à six Millions quarante mille Euros (€ 6.040.000.-), représenté par deux cent quarante-trois mille cinq cents (243.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros quatre-vingt Cents (€ 24,80) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051768/191.

(110057647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Art Deluxe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.635.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011055618/13.

(110062649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055630/12.

(110062458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Tourmaline Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.671.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl et Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG, en date du 23 décembre 2010:

1. Il est mis fin en date du 23 décembre 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 23 décembre 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Alexander Bignell, né le 05 août 1972 à Amersham (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Alexander Bignell

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorraine Doyle

Mandataire

Référence de publication: 2011059255/23.

(110066494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Haasberg, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 63.127.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055736/9.

(110062586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Repc 35 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 347.370,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.422.

—
Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)

2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)

3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058846/19.

(110065384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.252.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of March;
Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared,

for an extraordinary general meeting of the shareholders of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated October 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2659 of October 30, 2008 (hereafter referred to as the "Company");:

the Company's sole shareholder, Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris (the Sole Shareholder), represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677,

here represented by Mr Olivier Thill, employee, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France on 17 March 2011.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that Antin Infrastructre Partners FCPR is the sole shareholder of the Company;
2. that the agenda of the meeting is worded as follows:

Amendment of article 12 (twelve) of the Company's articles of association (Management);

Transfer of the Company's registered office;

Acknowledgement of the resignation of Mr Stéphane Ifker from his appointment as manager of the Company;

Appointment of Mr Jean-François Bouchoms as manager of the Company with B signatory power;

Appointment of Mr José Maria Trias as manager of the Company with B signatory power, in charge of the daily and administrative management of the Company;

Appointment of Deloitte SA as statutory auditor of the Company; and

Empowerment and authorisation of any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the preceding resolutions.

3. that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 (twelve) of the Company's articles of association regarding the management of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or by any person to whom signatory authority has been conferred.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The manager, or in

case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, provided at least one A manager and one B manager attending the meeting jointly vote in favour of such a resolution.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg to 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effect as of 4 April 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Stéphane Ifker, Partner, with professional address at 374, rue Saint-Honoré Paris (75001), France, from his appointment as manager of the Company, with effect as of 4 April 2011.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, born in Luxembourg on 12 April 1966, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with B signatory power (the New Manager I), effective as of 4 April 2011, for an unlimited period of time.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the terms of the management agreement entered into by and between the Sole Partner, the Company and the New Manager I on 4 April 2011 (the Management Agreement) and furthermore resolves to specifically approve, and to the extent necessary ratify, the remuneration of the New Manager I for the services rendered by him, corresponding to a flat manager's fee of EUR 5,000 (excluding VAT) per annum to be paid to the New Manager I in accordance with the terms of the Management Agreement.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr José Maria Trias, Company Secretary, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with B signatory power and entrust him of the daily and administrative management of the Company (the New Manager II), effective as of 4 April 2011, for an unlimited period of time. The Sole Partner resolves that the New Manager II shall be entitled to execute by his sole signature any operation and document in relation with daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR 10,000 per operation.

The Sole Partner resolves to acknowledge the terms of the employment agreement entered into by and between the Sole Partner, the Company and the New Manager II on 4 April 2011.

As a consequence of the third, fourth and fifth resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Mark Crosbie, manager with A signatory power;
- Mrs Mélanie Biessy, manager with A signatory power;
- Mr Jean-François Bouchoms, manager with B signatory power; and
- Mr José Maria Trias, manager with B signatory power, in charge of daily and administrative management.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint of Deloitte SA, with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 67895, as statutory auditor of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the preceding resolutions, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation to the preceding resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Pardevant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu,

pour une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2659 du 30 octobre 2008 (ci-après la "Société"):

L'associé unique de la Société, Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques tel que défini dans l'article L 214-20 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris (l'Associé Unique), représentée par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677,

ici représenté par Monsieur Olivier Thill, employé, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 17 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variatur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire de noter:

1. que Antin Infrastructure Partners FCPR est l'associé unique de la Société;
2. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 12 (douze) des statuts de la Société (gérance);

Transfert du siège social de la Société;

Acceptation de la démission de M. Stéphane Ifker de son mandat de gérant de la Société;

Nomination de M. J.-F. Bouchoms en tant que gérant de la Société avec pouvoir de signature B;

Nomination de M. José Maria Trias en tant que gérant de la Société avec pouvoir de signature B, en charge de la gestion journalière et administrative de la Société;

Nomination de Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société; et

Délégation de pouvoir et autorisation données à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg d'organiser et mettre en œuvre toutes formalités nécessaires auprès de l'autorité luxembourgeoise compétente en relation avec les précédentes résolutions.

3. que la partie comparante a pris des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 (douze) des statuts de la Société concernant la gérance, dont le contenu sera désormais le suivant:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B, ou par toute personne à qui le pouvoir de signature a été conféré.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur desdites décisions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur d'une telle désignation.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 4 avril 2011.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Ifker, Partner, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré Paris (75001), France, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2011.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Jean-François Bouchoms, avocat, né à Luxembourg le 12 avril 1966, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société avec pouvoir de signature B (le Nouveau Gérant I), pour une durée indéterminée avec effet à compter du 4 avril 2011.

L'Associé Unique décide d'accepter les termes et conditions du contrat de gérance conclu entre l'Associé Unique, la Société et le Nouveau Gérant I en date du 4 avril 2011 (le Contrat de Gérance), et par suite décide d'approuver spécifiquement, et de ratifier dans la mesure du nécessaire la rémunération du Nouveau Gérant I pour les services rendus par lui, correspondant à des honoraires fixes de EUR 5.000 (hors TVA) par an, payables au Nouveau Gérant I en accord avec les termes et conditions du Contrat de Gérance.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur José Maria Trias, Company Secretary, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société avec pouvoir de signature B, et de lui confier la gestion journalière et administrative de la Société (le Nouveau Gérant II), pour une durée indéterminée avec effet à compter du 4 avril 2011. L'Associé Unique décide de donner pouvoir au Nouveau Gérant II d'exécuter par sa seule signature tout acte, opération ou document en relation avec la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 10.000 par opération.

L'Associé Unique décide d'approuver les termes et conditions du contrat de travail conclu entre l'Associé Unique, la Société et le Nouveau Gérant II en date du 4 avril 2011.

En conséquence des troisième, quatrième et cinquième résolutions, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la façon suivante:

- Monsieur Mark Crosbie, gérant avec pouvoir de signature A;
- Madame Mélanie Biessy, gérante avec pouvoir de signature A;
- Monsieur Jean-François Bouchoms, gérant avec pouvoir de signature B; et
- Monsieur José Maria Trias, gérant avec pouvoir de signature B, en charge de la gestion journalière et administrative.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, agissant chacun individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'organiser et mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec les précédentes résolutions, incluant mais pas limité à l'enregistrement de documents auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et généralement d'accomplir toute autre action qui serait nécessaire ou utile en relation avec les précédentes résolutions.

Frais

Le montant des dépenses, en relation avec le présent acte est estimé approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: O. THILL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049144/282.

(110053925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Brown River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055626/10.

(110062435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Yavuzigit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 87.728.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2011

Il résulte de la liste de présence que les trois associés:

1- Madame Meva ERDOGAN, épouse de Monsieur Habip YAVUZYIGIT, commerçante, demeurant à F-57185 CLOUANGE, 1, rue de Langgoens,

2- Monsieur Veysel ERDOGAN, ouvrier, demeurant F-57250 MOYEUVREGRANDE, 22, rue de Franchepré,

3- Monsieur Habip YAVUZYIGIT, maçon, demeurant à F-57185 CLOUANGE, 1, rue de Langgoens,

sont présents et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

1° Monsieur YAVUZYIGIT Habip est nommé gérant administratif, en remplacement de Madame ERDOGAN Meva, pour une durée indéterminée.

2° La société est engagée en toute circonstance par la signature d'un gérant.

3° Le siège social est transféré au 133, rue de Bonnevoie à L- 1261 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour YAVUZYIGIT Sarl

Me David YURTMAN

Un mandataire / Avocat

Référence de publication: 2011059268/23.

(110066849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Rinteln S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Glashaus in München S.à r.l.).

Capital social: EUR 1.317.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.018.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a Luxembourg company, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 92.191, hereby represented by Mr Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 March 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole partner (the "Sole Partner") of "Glashaus in München S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.018, incorporated by deed acted on the 9th day of November 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 57 of January 26, 2007 whose articles of association have never been amended (the "Company"), has required the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,305,000 (one million three hundred and five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 1,317,500 (one million three hundred and seventeen thousand five hundred euro) by the issue of 13,050 (thirteen thousand and fifty) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of M&G European Property Holding Company S.à r.l.

3.- Acceptance by the Managers of the Company.

4.- Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

5. - Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Rinteln S.à r.l.".

6. - Amendment of article 4 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,305,000 (one million three hundred and five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 1,317,500 (one million three hundred and seventeen thousand five hundred euro) by the issue of 13,050 (thirteen thousand and fifty) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of M&G European Property Holding Company S.à r.l., amounting to EUR 1,305,000 (one million three hundred and five thousand euro).

Second resolution:

It is decided to admit the subscription of the 13,050 (thirteen thousand and fifty) new shares by "M&G European Property Holding Company S.à r.l.", a Luxembourg company having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the afore named company, here represented by Mr Laurent Clairét by virtue of a proxy being hereto annexed,

which declares to subscribe to the 13,050 (thirteen thousand and fifty) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company.

The evidence of existence of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as of March 24, 2011, where the said claim appears and by a certificate signed by the managers of the Company, which documents will remain attached to the present deed.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, here represented by Mr Laurent Clairét, by virtue of a proxy which will remain hereto annexed.

Third resolution:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

"M&G European Property Holding Company S.à r.l.", prenamed, 13,175 shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 1,317,500.-) represented by thirteen thousand one hundred and seventy-five (13,175) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting."

Fifth resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Glashaus in München S.à r.l." into "RIN-TELN S.à r.l."

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of RINTELN S.à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundelf, den neunundzwanzigsten März,
vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

M&G European Property Holding Company S.à r.l. eine luxemburgische Gesellschaft mit Sitz 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 92.191 (hiernach der "alleinige Gesellschafter"), hier vertreten durch Herrn Laurent Clairet, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg durch eine Vollmacht, die gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigefügt wird, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Solche erschienene Partei, hat wie oben erklärt vertreten, handelnd in ihrer Kapazität als einziger Partner (der "Einzige Partner") der "Glashaus in München S.à r.l.", société à responsabilité limitée (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 122.018, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 9. November 2006 und am 26. Januar 2007 im Mémorial unter C - N° 57 veröffentlicht, dessen Satzung nie ergänzt worden ist, (die "Firma"), hat den unterzeichneten Notar ersucht folgende Tagesordnung festzuhalten:

Tagesordnung:

- 1.- Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag von EUR 1.305.000 (eine Million drei hundert und fünf tausend Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500 (zwölf tausend fünf hundert Euro) auf EUR 1.317.500 (eine Million drei hundert sieben tausend fünf hundert Euro) zu erhöhen, welche in der Ausgabe von 13.050 (dreizehn tausend und fünfzig) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils EUR 100 (ein hundert Euro) geschieht.
- 2.- Annahme der Zeichnung aller neu ausgegebenen Anteile durch eine Sacheinlage bestehend aus dem Verzicht einer nichteingeforderten aber sofort zahlbaren Forderung zu Gunsten der M&G European Property Holding Company S.à r.l.
- 3.- Annahme durch die Geschäftsführer der Gesellschaft.
- 4.- Abänderung des Artikel 6 der Satzung.
- 5.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung von "Glashaus in München S.à r.l." in "Rinteln S.à r.l."
- 6.- Abänderung des Artikel 4 der Satzung.

Sodann faßt der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag von EUR 1.305.000 (eine Million drei hundert und fünf tausend Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500 (zwölf tausend fünf hundert Euro) auf EUR 1.317.500 (eine Million drei hundert sieben tausend fünf hundert Euro) zu erhöhen, durch die

Ausgabe von 13.050 (dreizehn tausend und fünfzig) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils EUR 100 (ein hundert Euro), welche gezeichnet und voll eingezahlt werden durch Verzicht einer nichteingeforderten aber sofort zahlbaren Forderung zu Gunsten der M&G European Property Holding Company S.à r.l., in einem Betrage von EUR 1.305.000 (einer Million fünfhunderttausend Euro).

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Annahme der Zeichnung dieser 13.050 (dreizehn tausend und fünfzig) neu ausgegebenen Anteile durch M&G European Property Holding Company S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit Sitz 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Zeichnung - Einzahlung - Zuteilung

Daraufhin erklärt M&G European Property Holding Company S.à r.l., vertreten durch Herrn Laurent Clairet, laut der oben genannten Vollmacht, 13.050 (dreizehn tausend und fünfzig) neue Anteile zu zeichnen und die Zahlung in Höhe des Nennwertes aller dieser Anteile durch den unwiderruflichen Verzicht der bestehenden Forderung gegenüber der Gesellschaft zu gewährleisten.

Den Beweis der Existenz, des Betrages dieser Forderung und den Verzicht wurden dem Notar dargelegt durch eine Zwischenbilanz zum 24. März 2011, in der die Forderung ausgewiesen ist und einer von den Geschäftsführern der Gesellschaft unterzeichneten Bescheinigung, welche Dokumente gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Eingriff der Geschäftsführer

Daraufhin erscheinen die Geschäftsführer der Gesellschaft, hier vertreten durch Herrn Laurent Clairet auf Grund einer Vollmacht die vorliegender Urkunde beigefügt bleibt und mit derselben bei den Einregistrierungsbehörden hinterlegt wird.

Dritter Beschluss

Zur Kenntnis nehmend dass sie vorher über die Ausdehnung ihrer Verantwortung informiert worden sind, verpflichtet als Geschäftsführer der Gesellschaft durch die hier oben beschriebene Sacheinlage, akzeptieren sie ausdrücklich die Beschreibung der Sacheinlage mit ihrer Bewertung, ihrem effektiven unwiderruflichen Verzicht der Forderung und bestätigen die Gültigkeit der Zeichnung und Zahlung.

Infolgedessen ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet :

M&G European Property Holding Company S.à r.l. 13.175 Anteile.

Vierter Beschluss

Infolge der vorherigen Beschlüsse und der durchgeführten Sacheinlage, beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 6. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EUR 1.317.500 (eine Million drei hundert sieben tausend fünf hundert Euro), aufgeteilt auf 13.175 (dreizehn tausend hundert fünfundsiebzig) Anteile von jeweils EUR 100 (ein hundert Euro). Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Firma der Gesellschaft von "Glashaus in München S.à r.l." in "RINTELN S.à r.l." zu ändern.

Sechster Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, der nun wie folgt lauten soll:

"Art. 4. Die Gesellschaft hat den Firmennamen RINTELN S.à r.l."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Parteien, diese Urkunde auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. CLAIRET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15242. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011052310/174.

(110059217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 159.072.

In the year two thousand eleven,
on the twenty-third day of the month of March.

Before the undersigned notary, Maître Jean-Joseph Wagner, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"DB Private Equity GmbH", a company incorporated and existing under the laws of Germany, with registered offices in Zeppelinstraße 4-8, 50667 Cologne, Germany

represented here by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, as per a private power of attorney issued in Cologne (Germany) on 15 March 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "DB PEP V" (hereinafter the "Company"), an investment company with variable capital -specialised investment fund existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.072, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 February 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 March 2011 under number 408 and page 19.538.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to change the date of the annual general meeting of the Company, which will henceforth take place on the first Wednesday of the month of June of each year and will be held for first time on 6 June in the year 2012.

As a consequence of the above, the sole shareholder resolves to amend article 19, fourth paragraph of the Company's articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

"In accordance with provisions set forth by Luxembourg law, the annual general meeting shall be held at a place to be specified in the invitation in Luxembourg on the first Wednesday of the month of June of each year at 04.00 p.m. and will be held for the first time on 6 June in the year 2012."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats März.

Erschien:

vor dem unterzeichnenden Notar, Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg;

"DB Private Equity GmbH", eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit Sitz in Zeppelinstraße 4-8, D-50667 Köln, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Köln (Deutschland), am 15. März 2011.

Die erteilte Vollmacht, nachdem sie „*ne varietur*“ durch den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt diesem Dokument beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Aktionär des "DB PEP V" (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums

Luxemburg, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.072, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 16. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2. März 2011, unter der Nummer 408 und Seite 19.538.

Die erschienene Partei vertritt das gesamte Gesellschaftsvermögen der Gesellschaft und ersucht den Notar, das Folgende zu beurkunden:

Einzigster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt das Datum der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft zu ändern, welche am ersten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 16.00 Uhr abgehalten wird und zum ersten Mal am 6. Juni im Jahre 2012 statt findet.

Dementsprechend beschließt der alleinige Aktionär den vierten Absatz des Artikels 19 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

"Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts in Luxemburg an einem in der Einladung angegebenen Ort am ersten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um 16.00 Uhr abgehalten und findet zum ersten Mal am 6. Juni im Jahre 2012 statt."

Worüber diese Urkunde in Luxemburg am eingangs erwähnten, Datum aufgenommen wurde.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig, beurkundet hiermit, dass diese Urkunde auf englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuchen der erschienenen Partei ist im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung vorrangig.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert à Esch/Alzette A.C., am 28. März 2011. Relation: EAC/2011/4139. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054687/78.

(110061645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055631/12.

(110062459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Repc 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.233.680,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058821/18.

(110065431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Bellux Limousines Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 105.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour BELLUX LIMOUSINES SERVICES S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055632/12.

(110062460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

BRPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055636/11.

(110062420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Café Pipa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.200,00.

Siège social: L-4660 Differdange, 51, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 92.197.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2011 que Monsieur Edmundo Manuel RODRIGUES, ouvrier, né le 30.05.1957 à Soure (Portugal), demeurant à L-4660 Differdange, 51, rue Michel Rodange, a démissionné de son poste de gérant administratif et Madame Alda GANDARINHO CACOILLO, serveuse, née le 24.11.1964 à Gafanha de Nazaré/Ilhavo (Portugal), demeurant à L-4660 Differdange, 51, rue Michel Rodange, est nommé gérante unique.
Differdange, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011055643/12.

(110062320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Repc 36 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 606.300,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.235.

Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058847/19.

(110065386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 7, 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Merete KROLL, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-eight thousand four hundred and thirty-nine (28,439) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of nominally EUR 8,900 to raise it from EUR 2,843,900 to EUR 2,852,800 by the issuance of 89 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 241,100 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 89 new shares of EUR 100 or nominally EUR 8,900 new shares by i2i Holding S.A., 6B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, paid-up in cash, with EUR 250,000 (two hundred fifty thousand EUROS) in total.

3.- Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version:

"Art. 5. First paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,852,800 (two million eight hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) divided into 28,528 (twenty-eight thousand five hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

French version:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.852,800 (deux millions huit cent cinquante-deux mille huit cents euros) représenté par 28.528 (vingt-huit mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital by an amount of EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 8,900,-) so as to raise it from its present amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (EUR 2,843,900,-) up to TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 2,852,800,-) by the issuance of EIGHTY-NINE (89) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-) each, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of TWO HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (EUR 241,100,-).

Second resolution

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the EIGHTY-NINE (89) new shares the Company i2i Holding S.A., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activités Syrdall.

Subscription and Payment

With the agreement of all the shareholders, the EIGHTY-NINE (89) new shares are subscribed by i2i Holding S.A. predesignated.

Thereupon Mr Alain Rukavina, prenamed,

acting in the name and on behalf of i2i Holding S.A., by virtue of one of the aforesaid proxies,

declares to subscribe to the EIGHTY-NINE (89) newly issued shares, and to pay in the shares by payment in cash of an amount of EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED EUROS (EUR 8,900.-) together with a total issue premium of TWO HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (EUR 241,100.-), so that from now on the company has at its free and entire disposal the total amount of TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 250,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,852,800 (two million eight hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) divided into 28,528 (twenty-eight thousand five hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SeeReal Technologies S.A.» (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Merete KROLL, juriste, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 28.439 (vingt-huit mille quatre cent trente-neuf) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 8.900.- pour le porter de EUR 2.843.900.- à EUR 2.852.800.- par l'émission de 89 actions nouvelles de EUR 100.- chacune, à émettre avec une prime d'émission de EUR 241.100.- et ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des 89 actions nouvelles de EUR 100.- ou une valeur totale de EUR 8.900.- par i2i Holding S.A., 6B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, libérées par apport en espèces totalisant EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille EUROS).

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

"Art. 5. first paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,852.800 (two million eight hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) divided into 28,528 (twenty-eight thousand five hundred and twenty-eight) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Version française:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.852.800 (deux millions huit cent cinquante-deux mille huit cents euros) représenté par 28.528 (vingt-huit mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 8.900.-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 2.843.900.-) à DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 2.852.800.-) par l'émission de QUATRE-VINGT-NEUF (89) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE CENT EUROS (EUR 241.100.-).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des QUATRE-VINGT-NEUF (89) actions nouvelles la société i2i Holding S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les QUATRE-VINGT-NEUF (89) actions nouvelles sont souscrites par la société i2i Holding S.A., prédésignée.

Ensuite Monsieur Alain Rukavina, prénommé,
agissant au nom et pour compte de la société i2i Holding S.A., prédésignée,
en vertu d'une des procurations prémentionnées,

a déclaré souscrire l'intégralité des QUATRE-VINGT-NEUF (89) actions nouvellement émises, et libérer cette souscription par versement en espèces d'un montant de HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 8.900.-) ensemble avec une prime d'émission totale de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE CENT EUROS (EUR 241.100.-), de sorte que le montant total de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000.-) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.852.800 (deux millions huit cent cinquante-deux mille huit cents euros) représenté par 28.528 (vingt-huit mille cinq cent vingt-huit) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5700. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052461/160.

(110058552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 avril 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Adriano FONTANA, Via Benso n. 25, 10022 Carmagnola (TO), Italie, Président,
- Mr. Luca OLIVETTI, directeur financier - CFO, demeurant professionnellement à Via S. Antonio n. 59, Passirano (BS), Italie, administrateur-délégué,
- Monsieur Pierfederico CANCARINI, dirigeant d'entreprises, demeurant 59, Via S. Antonio, 25050 Passirano, Italie,
- Monsieur Akihiro NAKANO, demeurant 2-11-7-2805 Kamiochiai, Chuo-ku, Saitama 338-0001, Japon,
- Mr. Yoshihiro MAJIMA, demeurant 36-1 Koizumi, Ageo, 362-0063 Japon.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011062741/21.

(110071008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Arma Ingénierie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 86.559.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2010

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 28 décembre 2010, que:

1. Le Conseil d'Administration nomme aux fonctions de délégué à la gestion journalière Monsieur Quentin BUSMEY, ingénieur, né le 14 décembre 1981 à Vitry-le-François, demeurant à 8, Rue de la Croix, 57 000 METZ (France).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Le Conseil d'Administration décide que dans la cadre des opérations d'ingénierie, des études techniques et la réalisation d'ensembles industriels automatisés, robotisés ou non la société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011062697/21.

(110071032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.
